



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

DDTM du Pas-de-Calais  
herve.lefranc@pas-de-  
calais.gouv.fr

Lille, le 16 avril 2019

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur le projet de centrale photovoltaïque sur  
la commune de Menneville (62)

N° d'enregistrement Garance : 2019-3310

Monsieur,

Vous avez saisi le 14/02/2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en  
objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de  
trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité  
environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais  
DREAL Hauts-de-France